47e ANNEE (5e série) N° 6 6 FEVRIER 1930

# L'AMI DU CLERGÉ

*Paraît à Langres tous les Jeudis*

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

## Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Les premiers temps de la littérature chrétienne. — II. Rome aux écoutes de l'Hindoustan. — III. Du progrès en philosophie. — IV. Rôle de la Normandie dans l'histoire. — V. Les idées de M. François Marsal sur les élites dans l'industrie et la finance. — VI. L'âme de l'adolescente. — VII. La France civilisatrice. — VIII. Nouvelles conditions de la vie industrielle. — IX. Une séance du Sénat romain sous Tibère. — X. Urbain VIII et Galilée.

### I

Nos lecteurs auront plaisir à prendre connaissance *(Revue de Paris*, 15 déc. 1929) d'un article de M. Camille Jullian, auteur célèbre de l'*Histoire de la Gaule* (6 vol. in-8, Paris, Hachette). L'écrivain y abandonne le thème habituel de ses études sur notre passé national le plus lointain, pour rendre compte, avec grands éloges, d'un livre de M. Aimé Puech, membre de l'Institut, professeur de littérature grecque à la Sorbonne, intitulé : *Histoire de la littérature grecque chrétienne, depuis les origines jusqu'à la fin du IVe siècle* (Paris, Les Belles-Lettres ; 3 vol. in-8 à 40 f. l'un, 1928-1930).

A l'énoncé de ce titre une objection se présente à l'esprit. Trois volumes in-8 pour étudier la littérature grecque chrétienne, cela semble beaucoup. Qui donc aujourd'hui prend goût aux littératures anciennes ? Il y a quelque vingt ans, les candidats au baccalauréat qui composaient en Sorbonne avaient, à toutes les sessions, un sujet sur l'*Enéide*, sur l'*Iliade*, sur les Tragiques Grecs. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Les littératures anciennes ne sont plus guère étudiées dans l'enseignement secondaire. Et cependant elles n'ont rien perdu de leur beauté, de leur jeunesse.

Mais, M. Jullian le proclamera à chaque page de son article, la littérature grecque chrétienne l'emporte infiniment, par l'intérêt et même par l'art, sur la littérature profane. N'y a-t-il pas ici une indication pour les plus jeunes de nos confrères ? La langue grecque est un peu moins inconnue aujourd'hui, depuis que beaucoup de candidats au baccalauréat ont à traduire une version grecque. Peu de domaines sont plus captivants ; cette initiation confère à l'esprit de nouvelles clartés ; elle permet, par exemple, au prédicateur des rapprochements inattendus et qui saisissent. On s'en convaincra en écoutant le délicat auteur du compte rendu en 28 pages publié dans la *Revue de Paris*.

Nous n'aurons aucune peine à le suivre dans ses déductions. Professeur expérimenté, M. Jullian a la passion et le besoin du plan clair. Il suffit de le lire : chaque page propose une idée nouvelle et féconde.

D'abord, la littérature chrétienne a introduit comme une révolution dans la langue grecque : — « Il a fallu un vrai talent littéraire, une singulière virtuosité dans le maniement des mots, de l'épithète, ou du verbe, pour qu'Athanase réussît à nous faire comprendre le dogme de la consubstantialité, en se servant de la langue de Platon, sans lui faire rien perdre de sa netteté ou de sa souplesse... La plus belle langue crée des idées nouvelles avec des termes toujours pareils ; il ne s'agit ici que d'un langage qui se convertit. »

En second lieu, cette littérature est d'une richesse inépuisable par les idées qu'elle apporte, comme la doctrine de la consubstantialité « qui faillit, un jour, faire s'entre-déchirer tous les peuples » ; et telle maxime de S. Paul, où des atticistes grecs pourraient noter bien des dérogations au pur usage, « nous force à regarder dans les profondeurs de notre âme et de notre temps » ; et avec ces phrases d'un vocabulaire et d'une syntaxe médiocres, « le monde devait se renouveler. »

Voici une autre idée assez nouvelle, et qui ne s'est pas présentée à l'esprit de Bossuet dans son célèbre panégyrique de S. Paul. Nos lecteurs pourront la retenir et la vérifier sur tels exemples choisis à leur gré dans S. Paul, dans S. Luc, dans S. Jean, dans les Actes : « Le Christianisme, même en ses premières années d'Eglise, a fait appel à la littérature pour les besoins de sa cause et les progrès de son règne ; il est très vite devenu, il n'a cessé d'être une religion de lettrés. »

Ici, puisque notre article est une « Causerie, » pourquoi ne pas ouvrir une parenthèse ? Si les Apôtres et les premiers disciples, qui avaient le zèle ardent du salut des âmes, n'ont pas cru perdre leur peine « en faisant appel à la littérature, » évitons de négliger cette culture bienfaisante, lorsqu'il s'agit de préparer une vocation. Le village privé de curé nous remplit d'une profonde tristesse ; mais la paroisse qui aurait à sa tête un curé incapable de s'exprimer dans un français correct et de bonne provenance, aurait-

elle lieu de se féliciter ? Donnons donc aux jeunes clercs, même s'il s'agit de vocations tardives, le temps et les méthodes nécessaires pour écrire avec clarté et pureté ; en paraissant ainsi perdre du temps, nous en gagnons.

Les annales des pontifes païens et des augures étaient rédigées en style archaïque et barbare. M. Jullian, qui aime les hypothèses séduisantes, attribue aux Sémites ce goût de confier à l'écriture les croyances sacrées : — « Le fait de Moïse, répétant au peuple toutes les prescriptions qu'il avait reçues de Dieu, et les écrivant aussitôt après de manière indélébile, ce fait... est le symbole du rôle sacré que les religions d'Orient assignaient à l'écriture. » Toutefois, ce ne sont pas les Sémites qui ont donné aux premiers monuments littéraires chrétiens leur charme, leur séduction, leur puissance de conviction ; ce sont les Hellènes.

Pour M. Puech, et pour M. Jullian, on ne peut faire trop grande la part de l'hellénisme dans la littérature chrétienne du Ier siècle. Nos lecteurs qui auraient des loisirs pourraient se donner le plaisir très vif de vérifier la thèse sur un ou deux chapitres des « *Actes* ou des *Epîtres.* » Cinquante jours après la Résurrection, on sent chez les disciples du Christ le désir de s'évader d'Israël et de parler aux Grecs ; car la langue universelle était la langue grecque. On la parlait à Rome ; le latin n'était guère employé que dans les actes officiels. On parlait grec en Crète, en Arabie, et ce sont seulement des peuples connaissant le grec, des peuples « philhellènes, » qu'énumère le récit des Actes des Apôtres. S. Paul a reçu une instruction grecque. Tarse était alors une ville lettrée, qui avait ses écoles de grammairiens et de rhéteurs. Peut-être les Apôtres se seraient-ils contentés de prêcher à Antioche ; mais Paul de Tarse voulut conquérir Athènes ; et, ajoute ici M. Jullian :

« Je suis de plus en plus persuadé que ses ambitions ou ses courses le menèrent en Espagne et sur les rivages de la Gaule... Car on parlait grec à Cadix et à Marseille. Mais bientôt le christianisme de S. Paul remonta de Marseille jusqu'à Lyon, le Rhône étant à demi hellénisé... C'est le christianisme lyonnais qui a enrichi la littérature grecque de deux des œuvres les plus émouvantes.

L'une, c'est le livre, ou plutôt les pages où S. Irénée, le successeur de Pothin, exprime la grandeur divine de l'Eglise en un langage prophétique, de l'Eglise demeurant une dans l'espace par ses victoires sur l'hérésie, et une dans le temps par la transmission, à travers les âges, de cette vertu apostolique qui vient de Dieu par le Christ.

L'autre, c'est la lettre où les chrétiens survivants de la persécution de Marc-Aurèle, racontent à leurs frères d'Asie les luttes et le martyre de Pothin l'évêque, de Blandine et de leurs quarante compagnons... Les voici, en face du juge, puis du bourreau, puis des instruments de torture et enfin des bêtes pour la mort. Quelques-uns ont peur et semblent céder ; d'autres tremblent et résistent à la crainte ; les plus forts vont à la souffrance et au supplice avec joie. »

Ainsi la littérature chrétienne avait pu créer, en langue grecque, dès la fin du IIe siècle, et au fond de l'Occident, des morceaux si divers : un exposé abstrait d'idées philosophiques et une narration pathétique. L'hellénisme avait mis au service du Christ ses ressources et son art. Pourquoi, entre nous, ne pas tirer une leçon pratique de ce remarquable exposé, si original, sur le grec entré au service de l'Eglise ? Sans doute, dans notre France d'aujourd'hui, le grec ne s'impose plus à beaucoup d'esprits et l'on peut exercer le saint ministère sans être familier avec la langue de l'époque attique ou du Nouveau Testament. Il suffit de posséder le latin de l'Evangile, de S. Thomas et de nos auteurs de théologie. Toutefois, ne craignons pas de nous attarder, avec les jeunes lévites doués pour cette culture, dans l'étude de la prose grecque ; car sans une science étendue de cette langue transparente, les origines sacrées du christianisme demeureraient inexplicables. M. Jullian le démontre à chaque page de cette remarquable étude.

Mais, si réel qu'il ait été, ce n'est pas le charme proprement littéraire de la littérature grecque chrétienne qui a assuré son succès. L'intérêt sans égal qui s'attache à ces pages provient de leur valeur documentaire et historique ; le goût de l'histoire est un besoin de l'intelligence humaine. « Jésus est né et mort parmi les hommes, à une date exacte, au milieu de circonstances inscrites dans les registres publics. » Il en est de même pour S. Paul. Et à ce propos, élargissant son sujet, l'auteur fait une remarque singulièrement profonde :

« Les historiographes chrétiens étaient plus férus de vérité que d'esthétique, et, abandonnant à Tite-Live ou à Tacite les éloquentes harangues qu'ils forgeaient de toutes pièces et qu'ils prêtaient à leurs héros, ils ont eu l'intuition de l'histoire documentaire, intercalant dans leurs récits des pièces intégrales d'archives. C'est grâce à Eusèbe que nous possédons les lettres des chrétiens de Lyon. »

On le voit, cette littérature grecque chrétienne est nettement originale. Toutes les idées sont nouvelles. Elle apporte la lutte, ainsi que l'avait annoncé l'Evangile : lutte civile entre ariens et catholiques, qui faillit être plus dangereuse pour l'unité chrétienne que la querelle des Images ou celle de la Réforme ; lutte contre les derniers païens et contre les dieux de Virgile et de Julien. Mais surtout, en parcourant ces œuvres, nous assistons à une autre bataille qui nous émeut bien davantage : celle qui se livre dans l'âme de l'homme entre le Seigneur et Satan. Rappelons-nous S. Paul qui sentait « deux hommes en lui. »

Le christianisme accepta les genres de la littérature classique en prose ou en vers, épopée, ode ou satire, traité de morale, discours d'avocat ou oraison funèbre, et roman même. Il est un genre, cependant, devant lequel il recula longtemps : le drame. C'est qu'à cette époque le théâtre était particulièrement infâme avec ses scènes muettes et ses tableaux vivants. Il fallut des siècles, avant qu'un théâtre nouveau sortît du sanctuaire chrétien.

Dans une vaste synthèse, M. Jullian ramène à trois thèmes les nouvelles acquisitions de l'hellénisme chrétien. — Ce sont d'abord les thèmes narratifs, « les plus profondément entrés dans nos pensées quotidiennes » : telle la narration « depuis le repas de la Cène jusqu'au suprême départ de l'âme divine. » — Ce sont ensuite les thèmes moraux sur la lutte des deux principes dans l'âme de chacun de nous ; telles sont plusieurs confidences de S. Paul. — Enfin viennent, de beaucoup les plus nombreux, les thèmes philosophiques et théologiques, par exemple sur la consubstantialité du Père et du Fils.

L'auteur termine son intéressante étude en indiquant les raisons qui doivent nous déterminer, nous Français, fils de chrétiens de Gaule, à chérir la littérature grecque chrétienne.

On a vu que l'héroïque épisode du martyre de sainte Blandine et de ses compagnons a été écrit à Lyon dans la langue de S. Paul. C'est en grec que l'œuvre « forte, vaste, variée » d'Irénée, évêque de Lyon, a été écrite. Enfin, Hilaire, l'évêque qui a sauvé la Gaule au temps de la crise arienne, a vécu en Orient près de six ans, et ses idées si fécondes sont pénétrées du christianisme hellénique.

Nous avons été séduits par la logique, le plan, la méthode loyale qui inspirent cet article. Toutefois nous avons admiré plus encore telles idées, échappées pour ainsi dire à l'écrivain, qui constituent des découvertes définitives ou des hypothèses capables de renouveler et de vivifier l'étude de ces textes vénérables. Il nous paraît utile d'en consigner quelques-unes parmi les plus remarquables.

Et d'abord, les premiers chrétiens ont voulu être des lettrés. Dès le lendemain de la Pentecôte, le christianisme entra dans les écoles pour n'en plus sortir. Il adopta tous les genres littéraires. Même chez S. Paul, écrit M. Jullian, qui est lui-même un littérateur très averti, « je sens l'homme de métier, » c'est-à-dire l'homme qui, élevé dans les écoles, emploie des méthodes définies lorsqu'il expose ou lorsqu'il raconte. Comment ne pas relever encore cette appréciation, jetée en passant, mais qui mérite examen et discussion, sur le merveilleux des poèmes homériques ? « L'*Iliade* et l'*Odyssée* paraissent, à qui sait bien les lire, d'aimables railleries sur les divinités souveraines. » On ne saurait négliger cette leçon que nous donnent les premiers chrétiens qui, avant de se lancer dans le vaste univers et d'y rencontrer souvent le martyre, se préoccupent d'être des lettrés, c'est-à-dire, des esprits très cultivés. Que les « jeunes » du clergé ne dédaignent pas de s'appliquer aux belles-lettres, moins à cause de leur agrément propre que parce qu'elles sont des auxiliaires toujours utiles pour instruire et pour convertir.

Cet article nous a causé une autre satisfaction que nous ne voulons pas dissimuler. M. Jullian a parlé avec amour, avec gravité, de ces problèmes moraux qui constituent l'intérêt supérieur de la vie, et notamment de « la petite âme humaine, théâtre d'un formidable duel entre Dieu et Satan. » Il comprend l'importance des controverses théologiques dont ne savait que sourire Voltaire, pour qui « les théologiens sont comme les gladiateurs antiques qui combattaient les yeux fermés. » Au contraire, M. Jullian rend hommage à la clairvoyance d'Irénée, d'Athanase, d'Hilaire, lorsqu'ils exposent les dogmes devenus traditionnels : « le principe de l'unité divine, l'identité éternelle de substance entre le Père et le Fils, le rôle propre des trois éléments de la Trinité. »

Enfin, et cette remarque vaut la peine d'être faite, M. Jullian admire, sans jamais modérer son enthousiasme, la Bible pour sa beauté : « Les Livres de l'Ancien Testament sont d'une contexture littéraire achevée. » Les narrations de la Genèse, de l'Exode, la marche d'Israël au désert à la suite de Moïse, la passion de Jésus dans l'Evangile « ont une grandeur particulière que l'art classique n'avait point obtenue. » Sur ce point encore, les railleries de Voltaire sont dédaignées, et M. Jullian reprend, dans une langue plus sobre, plus énergique, les idées maîtresses de Chateaubriand, lorsqu'il exalte le style de la Bible. L'auteur du *Génie du Christianisme* est plus original et plus profond qu'on ne le croit. Renan lui-même, lorsqu'on a lu cet article si convaincu et si éloquent, ne grandit pas dans notre estime, et la « Prière sur l'Acropole » semble un exercice assez vain de rhétorique.

Concluons, avec notre auteur, que « c'est la littérature chrétienne qui a fourni au monde les éléments les plus purs et les plus nobles de sa vie. »

## II

Dans le *Correspondant* du 25 octobre 1929, M. Georges Goyau a donné un remarquable article sur le catholicisme dans l'Inde : *Rome aux écoutes de l'Hindoustan*. L'occasion de cette étude, c'est le voyage du futur cardinal Lépicier dans l'Hindoustan (1924-1926) en qualité de Visiteur apostolique. Aujourd'hui, comme on peut le lire dans les journaux quotidiens, l'Inde réclame avec vigueur son indépendance politique ; nos lecteurs, pensons-nous, s'intéresseront à l'étude de M. Goyau.

Retenons d'abord que l'Inde compte plus de 300 millions d'habitants (320 millions), ainsi répartis au point de vue religieux :

216 millions païens hindouistes,
70 » musulmans,
11 » bouddhistes,
10 » animistes,
2.600.000 catholiques romains,
1.800.000 protestants.

Douloureusement ému par ces statistiques cruelles, Pie XI décida d'envoyer en Visiteur apostolique à l'Hindoustan le P. Alexis Lépicier [1], qui

[1] Ancien Prieur général des Servites de Marie, cardinal depuis 1928, sacré archevêque titulaire de Tarse, le 22 mars 1924.

accomplit sa mission du 2 octobre 1924 au 14 février 1926.

Mgr Lépicier est né à Vaucouleurs, et il y a en lui quelque chose de l'énergie et du dévoûment de Jeanne d'Arc. Ayant vécu presque toute sa vie à Rome, il s'est pénétré de cette diplomatie aimable et forte qui a rendu tant de précieux services à l'Eglise. Il rend hommage dans ses notes à l'administration civile anglaise, — qui est peut-être destinée à disparaître, — et si cette éventualité se produisait, ce témoignage mériterait plus encore d'être retenu. Voici comment s'exprime le cardinal :

« L'administration civile (anglaise) a introduit l'égalité de tous les citoyens, ouvrant aux parias la porte des emplois gouvernementaux ; et contribuant par là, sinon à effacer, du moins à diminuer l'abîme qui sépare les castes entre elles. Elle a par ses lois aboli, au moins en principe, les mariages prématurés, les sacrifices des veuves... Par surcroît, en subventionnant les écoles, en construisant même des chapelles destinées aux soldats catholiques, elle a favorisé le travail des missionnaires. »

On sait, et M. Goyau multiplie sur ce sujet les renseignements, que l'esprit de caste domine l'Inde : « Ne manger qu'avec les gens de la caste, ne se marier qu'à l'intérieur de la caste, telles sont les deux règles fondamentales ; quiconque les viole, court le risque du déshonneur, d'être mis au ban de sa famille. »

Ces cadres sont contraires à l'esprit même de l'Evangile. Convient-il de les combattre ouvertement ? Vaut-il mieux, pour l'Eglise, s'y adapter sans les renverser au premier choc ? « Les castes dureront autant que notre couleur, » disait naguère au P. Duchaussois un magistrat catholique du Sud de l'Inde.

Cependant l'armature semble céder : D'une part, le gouvernement Anglo-indien, dans son armée et dans son administration, rapproche les gens de toutes classes ; et, d'autre part, le célèbre Mahâtma Gandi veut faire rentrer les parias dans la communion humaine. Dans certains diocèses l'on ne heurte pas les antiques préjugés. Mais à Trichinopoly, l'évêque, Mgr Faisandier, S. J., veut unir, sans tenir compte des castes, tous les candidats à la confirmation. Aussitôt les chrétiens des hautes classes protestent ; et ils courent au-devant du Visiteur apostolique pour se plaindre de leur évêque. Mais Mgr Lépicier n'écoute pas leurs doléances et refuse la « coutumière guirlande » dont ils voulaient le parer.

Ailleurs, la peuplade agricole des Mhers et la population ouvrière des Kolis habitent l'une et l'autre autour de la ville d'Ajmer. Des enfants appartenant à ces deux groupes, dont l'un n'avait pas plus de 13 ans, s'en allèrent d'eux-mêmes dans l'église des Capucins et s'improvisèrent catéchistes de leurs camarades. « Ils furent jetés hors de leur caste ; chez les Mhers, on fit pleuvoir les amendes ; chez les Kolis, on fit pleuvoir les coups. Conseillés par les Capucins, persécuteurs et persécutés portent le débat devant Mgr Lépicier. » A ces enfants battus, attachés, privés de nourriture, le Visiteur apostolique donne, au nom du Pape, sa bénédiction. Mais il remarqua aussi sept ou huit notables « coiffés d'imposants turbans » ; c'étaient ceux-là même qui avaient provoqués ces sévices. Se rappelant que Paul, d'abord persécuteur, fut ensuite apôtre, Mgr Lépicier ne voulut pas les écarter ; il les accueillit quand même avec bonté.

Après l'épineuse question des castes, il était plus à l'aise pour tracer une ligne de conduite aux prêtres nombreux qui instruisent dans les grands collèges beaucoup d'élèves païens. « Pour cette œuvre, écrivait-il, il ne suffit pas d'ouvrir toutes grandes aux païens les portes de nos institutions chrétiennes ; ... si l'on veut les gagner à la vérité, il faut la leur faire connaître ».

Toutefois il ne faut pas s'imaginer que les méthodes de lenteur et que les prises indirectes de contact soient interdites. Elles ont porté du fruit : le missionnaire catholique a sa part dans la surveillance des programmes, dans la composition des jurys d'examen, dans la gestion même des Universités d'Etat. Ainsi la science catholique prend du prestige dans des âmes où le Christ ne règne pas encore.

Mais que le Christ soit connu, voilà le but suprême. « Quel est le missionnaire qui voudrait cesser d'y tendre ? »

On a relevé avec une légitime fierté soixante-douze vocations pour le clergé séculier ou régulier, et cinquante-neuf conversions de jeunes gens de haute classe, au collège Saint-Joseph de Trichinopoly ; et ceux-là même qui restent païens aident parfois à l'installation de missionnaires dans quelque localité ou à la fondation d'autres collèges.

A propos du clergé indigène, Mgr Lépicier rencontra ce même conflit entre la théorie et l'expérience. « L'indianisation du clergé natif est un principe désormais admis par le Saint-Siège » ; mais, sachant que les vocations ne peuvent être cultivées avec prudence dans une génération de néophytes, le Visiteur apostolique convoqua à Pondichéry tous les évêques de la province. A Kandy, on forme pendant neuf ans des clercs indigènes, dont cinq déjà ont été élevés à la dignité épiscopale. Mais c'est à Ceylan qu'on est entré avec le plus d'ardeur dans cette voie de la confiance. Les Oblats de Marie-Immaculée, Français pour la plupart, abaissent toute barrière entre missionnaires européens et missionnaires indigènes. Ils admettent dans leur congrégation les clercs indigènes, les appellent à prêcher de grandes retraites sacerdotales à des auditoires en partie européens.

M. Goyau termine cet article, qui soulève tant de délicats et d'importants problèmes, par de pittoresques descriptions où l'on voit quelle est la politesse raffinée de cet Orient lointain. Tantôt le Visiteur apostolique doit accepter les éléphants et les carrosses que les rajahs mettent à sa disposition ; tantôt les petites filles lui jettent des

guirlandes par dessus la tête ; tantôt en son honneur se déroule une procession dansante de parias presque nus. C'est que ces peuples, d'une civilisation si ancienne et si étonnante, ont le sentiment de l'autorité et du respect dans les choses religieuses.

Toutefois ce beau décor, ces fêtes somptueuses, ne doivent pas faire oublier les chiffres, trop éloquents, hélas ! du début de cet article : il n'y a pas trois millions de catholiques romains sur 320 millions d'habitants ! De tous les continents, l'Asie massive et farouche est celui qui se laisse le moins pénétrer par l'esprit catholique.

## III

Nous avons lu dans *Les Nouvelles littéraires* (2 novembre 1929) un article intitulé : *Du progrès en philosophie,* qui d'abord nous avait paru un peu spécial et technique, et de nature à intéresser seulement les candidats aux divers examens et certificats d'ordre philosophique. Mais la dernière partie de ce remarquable travail, dû à M. Jacques Chevalier, est inspirée par un lumineux bon sens. Il est impossible, croyons-nous, d'exposer avec plus de netteté, dans un style transparent à la portée de tous, les défauts contemporains qui mettent obstacle au progrès philosophique.

« L'ennemi du progrès en philosophie, c'était jadis le respect superstitieux de la tradition : c'en est aujourd'hui le mépris ; pour tout dire en un mot, c'est la recherche de l'originalité à tout prix.

Non qu'on doive fuir l'originalité ou se l'interdire ; mais on sera toujours assez original, si l'on est vrai. Qu'on ne cherche point à reconstruire le monde, ni à édifier un système, à vingt ans ni à trente. Qu'on s'efforce de s'assimiler le suc de la tradition, qu'on apprenne à penser et à écrire, qu'on se munisse d'une méthode exacte, qu'on tâche de voir clair dans les plus petites choses, et qu'on apporte enfin sa pierre à l'édifice que l'humanité pensante travaille à élever : moins grandiose en apparence, l'œuvre sera plus utile, et elle sera plus durable. »

On retiendra aussi le résumé, difficile à établir, et ici sobrement esquissé, des enrichissements de l'esprit humain, depuis les Grecs, dans le domaine de la pensée pure :

« Il y a en philosophie des acquisitions permanentes. ...Il y a eu cette découverte des anciens, plus précieuse, au gré de Platon, que la découverte du feu, à savoir que tout est un et plusieurs ; et celle de Platon, qui nous a appris que le réel c'est l'invisible, l'idée ; et celle d'Aristote, qui nous a révélé que la puissance existe, au même titre que l'acte ; et celle de Descartes, qui nous a montré dans le « Je pense » un effet d'où l'analyse remonte jusqu'à la cause créatrice ; et celle de Pascal, qui a vu que l'homme est un problème dont la solution le dépasse et ne peut se trouver qu'en Dieu. Plus près de nous, un Leibnitz, après un S. Thomas d'Aquin, a repris, en l'enrichissant et en la corrigeant, la notion aristotélicienne de puissance ; un Kant nous a appris à discerner dans la pensée le concept et l'intuition ; un Maine de Biran a complété Descartes en découvrant que « Je pense » c'est surtout « Je veux ». A nous de poursuivre leur tâche..., de pousser plus loin l'investigation, en la prenant au point où elle s'est arrêtée, afin de continuer la tradition. Car la tradition continuée n'est autre chose que le progrès. »

Oui, la tradition continuée, amendée même s'il y a lieu, mais non pas nécessairement remplacée par du nouveau. Qu'est-ce que le présent sinon un héritage du passé, et que devient l'héritage si on le supprime sous prétexte qu'il n'y a de richesse appréciable que celle qui est fraîchement acquise ? Sachons être modernes sans rien abandonner de tout ce que nous devons de vrai, de beau et de bien à la tradition des penseurs de génie qui nous ont précédés.

## IV

Un article de M. Prentout sur le « Rôle de la Normandie dans l'histoire » *(Revue Historique,* janvier-février 1929) abonde en idées intéressantes et neuves.

La Normandie est une colonie des peuples du Nord en terre franque. Sans doute les Vikings ont semé l'épouvante et multiplié les destructions ; mais il est vrai de dire aussi qu'ils ont fondé et civilisé, par exemple, l'Etat russe, les Etats scandinaves d'Angleterre, le duché de Normandie. Nous retrouvons aujourd'hui encore dans le pays de Caux la colonisation normande avec son aspect si caractéristique : « maisons d'habitation et bâtiments ruraux, protégés par un quadrangulaire rideau d'arbres, disposés sur deux lignes le long d'une levée de terre, et qui forment comme autant de campements militaires ; les noms avec les finales en *tot, mare, bec* sont scandinaves. »

Bientôt les vassaux, fidèles à leur race, aspirent à l'égalité et à l'indépendance ; ils deviennent turbulents, portés à la rébellion. C'est alors qu'intervient le duc de France, Hugues le Grand, qui établit son autorité sur l'Etat normand. Désormais pacifiée, la province se développera et vivra, et la Normandie à son tour accroîtra la puissance militaire des Capétiens.

Jusque vers l'an 1000 les Normands sont païens ; mais au païen Rollon succède Guillaume Longue-Epée, le prince pieux. Le duc s'associe au mouvement de réforme de Cluny, qui s'accomplit en 1001. Les modèles d'architecture sont importés par les moines, et l'art bourguignon apparaît à Fécamp et au Mont Saint-Michel. La Norvège elle-même se convertit : S. Olaf est baptisé à Rouen en 1013.

Toutefois les Normands gardent le goût des voyages et des aventures. Ils se fixent dans l'Italie méridionale. L'architecture romaine de Normandie s'est transportée en Pouille avec St-Nicolas de Bari, tandis que le souverain lui-même fonde un Etat normand de l'autre côté de la Manche. Guillaume n'importe pas en Angleterre des institutions ni des lois nouvelles ; il y transporte la monarchie normande, « avec ses finances

**bien administrées, une armée de chevaliers liés au roi par le serment, une cour centrale où toutes les affaires venaient aboutir. »**

**La langue fut le français, langue de la cour et des gens cultivés. La cathédrale normande, grande, noble, forte, apparaît à Cantorbéry, à Durham.**

**Les Normands en 1204 perdent leur individualité politique ; mais ils conservent longtemps encore leur esprit d'entreprise : « Il ont eu leur part dans la découverte du Nouveau Monde, que leurs ancêtres avaient d'ailleurs aperçu les premiers, en venant du Groenland... Au XVIe siècle, Palmire de Gonneville, parti de Honfleur (1503), touchait au Brésil. En 1506, c'est encore un Honfleurais, Jean Denis, qui découvre le Labrador »**

**On le voit, l'invasion normande n'a pas été un fléau. Grâce à ces Scandinaves, la Normandie est peuplée, ornée de merveilleuses églises romanes ; la dynastie capétienne reçoit force et durée ; les Deux-Siciles, l'Angleterre, le Canada sont ouverts au génie et à l'art français.**

V

**Dans la *Revue de Paris* du 1er octobre 1929, M. François Marsal a publié un article « *Les Élites industrielles et financières,* » où abondent les idées les plus originales et les plus nouvelles. Il serait difficile de ramener à un plan rigoureux cet essai sur la richesse moderne. Nous citerons donc, au hasard de la lecture, en choisissant les affirmations les plus capables d'intéresser nos lecteurs, peu habitués sans doute aux spéculations d'ordre économique. Souhaitons qu'une plume autorisée traite quelque jour, en la développant comme il convient, l'importante question de la légitimité de ces fortunes nouvelles, édifiées si promptement.**

**M. François Marsal écrit le plus souvent une apologie de ces méthodes récentes de s'enrichir. Pour lui, poursuivre la richesse, si l'on n'a d'autre but que d'assurer l'oisiveté du reste de la vie, constitue un emploi assez médiocre de l'activité de l'homme. Mais aujourd'hui l'homme riche fait valoir des instruments de production qu'il a créés, et la fortune disparaît presque entièrement quand l'activité se ralentit. Si le grand industriel arrête trop tôt son effort, sa situation se trouve de ce fait infiniment diminuée ; c'est pour cette raison que l'Angleterre est en proie aux difficultés économiques. En outre, le gain est en quelque manière la sanction de l'effort individuel ; comme tel, il justifie une prééminence et une certaine influence sociale. L'activité économique tend à se hiérarchiser, et l'on ressent, bien plus que jadis, le besoin de personnalités d'élite qui coordonnent et qui dirigent. Enfin M. François Marsal ne craint pas d'aborder le problème sous son aspect le plus philosophique.**

« Il n'y a pas, dit-il, de croyance plus néfaste que celle qui a inspiré tout le XIXe siècle, lorsqu'il a affirmé la supériorité absolue de l'intelligence pure et non créatrice. L'opinion publique pardonne aujourd'hui au technicien, parce que les raisons de sa supériorité sont apparentes et indiscutables ; mais elle refuse de s'incliner devant le chef parce que les qualités morales qui le constituent ne se mesurent pas. Et cependant c'est par le large recrutement de ces deux types, du technicien et du chef, qu'un pays peut constituer l'armature de sa prospérité. »

**Aujourd'hui, le goût, la vocation du travail manuel, ont repris la place à laquelle ils ont droit. Mais jamais le progrès de cette main-d'œuvre ne se réalisera, à moins que des liens étroits de solidarité ne lui fassent désirer le succès de l'entreprise qui l'emploie. Cette association des cœurs sera d'ailleurs renforcée « lorsqu'il sera possible de lier les intérêts matériels des plus modestes travailleurs à la réussite financière de l'entreprise. »**

**Les techniciens encore doivent se tenir au courant des plus récents progrès, et leur formation ne saurait être complète sans voyages et séjours à l'étranger. On comprend l'hésitation devant les charges excessives qu'impose une résidence de plusieurs mois en Amérique. Mais il est impossible qu'une élite de techniciens se constitue, si elle n'est allée étudier sur place les besoins des peuples les plus éloignés Il faut apprendre en quoi nos cadres de l'éducation et de l'apprentissage en France, ne correspondent pas aux réalités économiques, et M. François Marsal, hostile à la raison pure, ne craint pas d'écrire : « Il est dangereux de laisser sans guide et sans freins l'esprit latin à sa tendance naturelle à raisonner de l'universel. »**

**Mais le technicien, si indispensable qu'il soit, n'est qu'un rouage délicat de l'entreprise. Celui qui règlera le mouvement, c'est le chef. Il faut avant tout qu'il soit doué de deux qualités très rares : l'autorité et l'audace. Sur l'autorité, notre auteur note seulement qu'elle est mystérieuse et indépendante des autres facultés morales ou intellectuelles. Il a des vues plus intéressantes lorsqu'il disserte sur l'audace : voici la définition qu'il en donne : « Elle est un sens particulier au véritable chef, qui lui fait apercevoir la possibilité d'une action qui n'apparaît pas à tous les autres. » Ainsi les intellectuels protestèrent unanimes contre la construction de la tour Eiffel ; et aujourd'hui les préventions assaillent et retardent ceux qui tentent de capter la force des marées.**

**L'auteur rencontre ici ce qu'on appelle « la chance. » Il cite le mot connu, attribué à Frédéric le Grand et à Talleyrand qui demandaient, lorsqu'on leur recommandait quelque solliciteur : « A-t-il de la chance ? » et résolument il écarte ce concept en tant qu'il implique on ne sait quelle faveur particulière des destinées. La chance résulte d'une accumulation de qualités : le discernement, le calcul subconscient des probabilités, le travail, l'habileté technique, la volonté, l'instinct de domination joint souvent à une grande souplesse, etc. Ainsi, un grand financier monte une entreprise, d'abord infructueuse. Puis, tout à coup, le chef,**

doué de souplesse, reconnaît son erreur, discerne un à-côté de l'affaire que tout autre n'aurait pas saisi : il modifie ses plans et force le succès.

Le chef, c'est au fond un véritable inventeur, qui travaille en étudiant, non les livres (nous retrouvons ici la thèse anti-intellectualiste), mais les hommes. Par exemple, il n'est pas de connaissance plus délicate que celle de la clientèle. Toute erreur dans ce domaine se traduit par une lourde perte de capitaux : il convient donc de développer le goût des responsabilités en laissant à chacun le mérite de ses œuvres.

En terminant, M. François Marsal signale des domaines où les Français ont le devoir d'entreprendre beaucoup. Ainsi, les avions particuliers abondent en Angleterre ; en France, il n'y a pas d'aviation privée. Nos ressources coloniales, nos terres d'Asie et d'Afrique, excessivement riches, sont trop peu exploitées.

L'auteur ne redoute en aucune manière l'objection qui sans doute s'est présentée déjà à l'esprit des lecteurs de l'*Ami*, épris avant tout de la perfection de la vie morale. Il ne craint pas que notre France devienne une nation mercantile et matérielle. Il a observé que c'est dans les régions les plus industrielles que les types d'anciennes familles françaises se trouvent le mieux conservés, et il rend hommage à ces vieilles traditions familiales qui sont « une des assises les plus solides de notre civilisation. »

## VI

*Etudes* du 5 août 1929 : un article du plus grand intérêt et d'une extrême clarté, signé : Madeleine Daniélou, agrégée de l'Université. L'auteur rend compte d'un livre de P. Mendousse, docteur ès lettres : *L'Ame de l'Adolescente* (Paris, Alcan, 1928), et, en exposant les idées essentielles de l'ouvrage, ne craint pas d'ajouter les réflexions que lui suggère une longue expérience.

Les notations justes abondent dans l'analyse que fait M. Mendousse de l'âme de l'adolescente. Très heureusement il distingue l'âge de disgrâce (12 à 15 ans), l'âge d'indécision (15 à 17 ans), et l'âge d'épanouissement (18 à 25 ans).

Sur la période critique, Mme Daniélou présente les plus judicieux conseils :

> « Cette insupportable petite créature pourra devenir une jeune fille vertueuse et charmante, pourvu seulement qu'au lieu de la rudoyer on la traite avec délicatesse et patience... Il faudrait que la surveillance fût constante, et les enfants laissées rarement seules ou entre amies, leurs conversations à cet âge n'étant qu'une suite de sottises où elles mettent en commun ce qu'elles ont de moins bon... Le scoutisme fait merveille par le puissant intérêt qu'il suscite. L'éducation des enfants de cet âge demande un dévouement, un désintéressement, un entrain inépuisables. »

L'*âge d'indécision* se caractérise surtout par une crise sentimentale. L'instinct d'aimer ne prend pas tout d'abord, — et cela est normal, et heureux après tout, — sa vraie direction. Il se traduit par des affections à la fois très passionnées, très pures, et très changeantes, pour des compagnes plus âgées, des maîtresses qu'on admire. Quel dommage si à son premier éveil le cœur de nos enfants se fixe sur une personne médiocre, irréligieuse ou mondaine !

Ici Mme Daniélou ajoute une recommandation qu'il importe de retenir. La justesse de la pensée, le choix admirable des expressions fixeront dans notre esprit ce précepte judicieux et avisé :

> « J'ose dire qu'il ne suffit pas d'être désintéressé pour exercer sans danger une influence profonde sur des jeunes filles de quinze ans ; il faudrait être « spiritualisé, » ne pas faire une alliance même obscure, même inexprimée, avec des puissances charnelles, et, pour cela, les avoir en soi-même mortifiées et purifiées. »

Elle entreprend ensuite de traiter séparément trois problèmes « considérables » touchés presque à chaque page du livre de M. Mendousse : l'éducation de la pureté, le programme des études secondaires, et les formes du sentiment religieux.

L'éducation de la pureté chez l'adolescente pose des cas de conscience fort délicats : Mme Daniélou indique les conclusions de M. Mendousse et les modifie autant qu'elle le croit nécessaire. On ne rencontrera pas ailleurs, croyons-nous, des indications plus sages, des développements exposés dans une langue plus nuancée, plus délicate, à la fois réservée et claire. « Il est difficile, disait déjà Pascal, de parler de la chasteté chastement. »

Et d'abord, à qui convient-il de réserver ces confidences d'une nature si intime ? Le médecin, même s'il s'agit d'une femme devenue docteur, sera écarté ; le prêtre, lui aussi, sera laissé de côté, car, et cette observation est très fine, « son intervention peut surprendre et gêner. » C'est la mère, ou l'éducatrice qui la remplace, si elle est âgée et vénérée de l'enfant. Il importe que cette initiation soit faite en relations avec les choses du cœur, de la famille, de la religion.

Quel âge convient-il de choisir ? Il faut attendre que l'enfant se pose des questions, pressente un mystère. Pour une petite fille la connaissance du mal vient presque toujours du dehors, d'une mauvaise lecture, d'une compagne précoce, d'une domestique grossière, bien rarement d'un émoi personnel. Tout ne doit pas être dit à la fois, comme le suppose M. Mendousse. S'il est utile qu'une petite fille de douze à treize ans se rende compte de la façon dont viennent au monde les enfants, ce n'est que plusieurs années après qu'une explication plus complète, touchant leur génération, doit lui être donnée, alors que l'intelligence peut saisir le caractère sacré de la transmission de la vie et le sérieux des devoirs qu'implique le mariage chrétien.

La question qui suit nous apparaît moins importante ; toutefois Mme Daniélou la traite avec attention : Convient-il d'enseigner le latin et le grec aux jeunes filles qui vont en pension ? Oui, répond-elle résolument, et elle apporte les argu-

ments connus sur l'utilité et la puissance éducatrice des langues anciennes. Rien n'empêche de conseiller, partout où elle est possible, cette étude. Les jeunes filles qui apprennent avec méthode le latin dans nos pensions catholiques seront plus intelligentes, plus aptes à la conversation, et surtout, dès qu'elles deviendront à leur tour mères de famille, elles exerceront une influence profonde sur leurs fils et gagneront par leur prestige et leur rayonnement bien au delà de ce qu'elles auront dépensé d'efforts, en 6e, en 5e, en 4e, quand elles se rendaient maîtresses des éléments et de ces formes anciennes de langage, si éloignées de nos syntaxes modernes.

Enfin M. Mendousse étudie le sentiment religieux dans le chapitre consacré à l'esprit romanesque. C'est dire qu'il ignore la profondeur et la sincérité du sentiment religieux chez beaucoup d'enfants vraiment pieuses. Que n'a-t-il lu par exemple l'autobiographie de sainte Thérèse de Lisieux ? Ici, Mme Daniélou s'interdit tout développement ; mais en quelques mots elle indique avec autorité et discernement les bienfaits de l'idée religieuse chez l'adolescente. Chacun des termes dont elle use fournirait le titre d'un long chapitre sur la nécessité de l'éducation religieuse pour les filles. Aux écolières, comme à leurs sœurs plus âgées, le christianisme apporte une règle de vie à la fois ferme et suave, le secours de la grâce et des sacrements pour s'élever au-dessus de leurs instincts, une atmosphère de respect et de modestie qu'une jeune chrétienne porte partout avec elle.

Nous regrettons de n'avoir pu donner de cette étude que quelques extraits. Il nous est arrivé, par devoir professionnel, de lire beaucoup de traités de pédagogie. Nous y avons rencontré rarement autant d'idées intéressantes et justes, présentées en un style plus précis, plus nuancé, plus délicat.

## VII

M. Hanotaux a publié dans la *Revue des Deux Mondes* (15 nov. 1929) un article, écrit avec verve et enthousiasme, sur « *la France civilisatrice.* » Ces pages assez brèves énumèrent les acquisitions territoriales et les conquêtes morales de la France depuis ses origines jusqu'au récent traité de Versailles. Résumer ces vues générales et synthétiques semble impossible. Nous choisirons seulement quelques-uns des faits, apportés en si grand nombre par l'historien, et, quand il sera possible, nous citerons dans le texte même les conclusions du brillant écrivain qui par le goût des hypothèses, par le style animé, par l'image inattendue, rappelle Michelet lui-même. Ajoutons de suite que ce rapprochement perdrait toute sa raison d'être s'il s'agissait d'établir entre les deux écrivains une comparaison au point de vue des idées religieuses.

M. Hanotaux est un ami du catholicisme, de l'Eglise, du missionnaire. L'idée générale qui l'inspire, c'est que, victorieuse ou vaincue, la France a toujours régné sur le monde, tantôt par le prestige de ses armes, tantôt par la séduction morale de son esprit.

Jusqu'à la guerre de Cent ans, la France fixe et bloque les grandes invasions : invasions barbares, invasions normandes, invasions sarrasines. Au dehors, elle envoie ses évêques et ses moines évangéliser les régions septentrionales.

Ainsi que Victor Hugo l'avait déjà noté dans de beaux vers de la « Légende des siècles » *(Le Petit Roi de Galice),* la chevalerie sème, de par le monde, la morale française, cependant que nos architectes installent dans les capitales nos monuments gothiques *(opus francigenum).*

La France, à peine sortie du péril vital de la guerre de Cent ans, reprend ses chevauchées. Charles VIII pénètre en Italie, et François Ier, « sur l'initiative du grand-père du cardinal de Richelieu, fonde le Havre à l'embouchure de la Seine ; » la France devient, elle aussi, une « puissance atlantique. »

Ici, M. Hanotaux cite un assez long extrait d'un historien qui écrivait à la fin du XVIe siècle, Lescarbot. Celui-ci affirme que les « Dieppois, Malouins, Rochelois, et autres mariniers du « Havre de Grâce » et autres lieux, voyageaient pour la pêcherie à Terre-Neuve, de toute mémoire et dès plusieurs siècles » avant que Christophe Colomb ne se fût élancé aux Indes occidentales. En 1506 il y avait des indigènes brésiliens à Rouen et en 1529 Jean Parmentier atterrit à Sumatra.

Notre expansion coloniale inquiétait le Conseil espagnol ; et M. Hanotaux découvre dans une pièce d'archives la réplique spirituelle de François Ier à Charles Quint mécontent de nos acquisitions à travers les continents nouveaux : « Je voudrais bien voir la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde » ; mais nos établissements lointains ne devaient pas subsister : c'est que « les guerres dites de religion sont, pour la France, comme une seconde guerre de Cent Ans. »

Ici, l'historien fait une brève incursion dans le domaine de la philosophie et de la morale. Avons-nous le droit de coloniser et de nous établir dans ces terres lointaines ? La question est importante, et très souvent pratique.

A son habitude, M. Hanotaux s'exprime avec netteté sur ces expansions. Ces prises de possession sont justifiées, dit-il, si nous apportons un bienfait dans les mœurs, dans la direction sociale, non moins que dans la prospérité matérielle des territoires occupés : « Il n'y a de conquête excusable que si elle conserve, protège, élève les peuples qu'elle soumet. » Or, la morale chrétienne est à la base de toute civilisation moderne. Aussi les puissances qui exercent une influence extérieure ont des missionnaires.

Ici, une réflexion s'impose : le missionnaire se propose d'étendre l'Evangile, de faire rayonner

sa lumière ; il n'a aucunement le but de servir les desseins des diplomates de son pays. Le Souverain Pontife interdit rigoureusement de tels calculs intéressés aux successeurs des Apôtres.

M. Hanotaux fait voir par un exemple très clair à quel point est bienfaisante l'action du missionnaire :

« L'Amérique présente à ce point de vue un exemple frappant... Dans l'Amérique du Sud, malgré les excès dénoncés par Las Cazes, la race autochtone christianisée a survécu en grande partie et s'est jointe au grand cortège de la civilisation, tandis que dans l'Amérique du Nord la race indigène a, pour ainsi dire, disparu. Il faut conclure qu'il y avait quelque chose de logique dans le procédé d'expansion qui faisait appel aux missionnaires, puisqu'il a sauvé la race dans les pays latins, tandis que le système contraire l'a à peu près anéantie sur les terres septentrionales. »

Ainsi les guerres de religion, en France, en nous privant de missionnaires, frappent d'impuissance notre expansion au XVI^e siècle. Cependant apparaissent deux grands ministres colonisateurs, Richelieu et Colbert. Leur œuvre magnifique ne subsista ni aux Indes, ni en Amérique, ni à Java. Il y a une double raison à cet échec.

D'abord la conception économique qui cherchait à enrichir la mère-patrie aux dépens des indigènes était une grave erreur ; et d'autre part la destruction de la population indigène, la tyrannie exercée sur l'entreprise particulière, la rigidité du monopole et l'abominable « traite des noirs, » reprise de l'esclavage antique, constituent des « tares inhumaines » qui entraînaient la ruine de ces régions, où abondaient pourtant les ressources naturelles.

En second lieu, nos forces militaires étaient insuffisantes. Nous ne pouvions appuyer et soutenir nos explorateurs. Pendant 200 ans en effet (1610-1814) la France soutient quatre grandes guerres, « quatre guerres qui n'en font qu'une et qui pourraient s'appeler la guerre de deux cents ans » : — « Engagées par Henri IV, conduites avec des succès divers par Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, la Révolution et Napoléon, ces infinies hostilités eurent pour résultat de constituer l'unité française, exception faite pour la limite du Rhin. » Obligée de consacrer toutes ses forces à maintenir son unité, la France manqua des ressources nécessaires pour défendre son empire colonial et elle l'abandonna. L'Angleterre en saisit la partie la plus fructueuse.

Mais, si l'expansion coloniale nous est parfois interdite, l'influence morale de la France grandit toujours et réalise quand même des conquêtes : « *Gallia capta ferum victorem cepit.* »

Frédéric II se proclame poète français, philosophe français, s'entoure de Français. La Pologne, la Russie, la Suède se parent du décor français. La France donne le signal des grandes expériences politiques et sociales qui ébranlent les peuples. Les deux traités de Versailles, de 1783 et de 1919, enclosent la série des guerres de nationalité et des guerres d'affranchissement : ce sont « les Croisades du XIX^e siècle. »

« Le succès de la guerre d'Indépendance et le concours de la France apporté aux *Insurgents* fut comme un coup de foudre qui réveilla les colonies espagnoles et portugaises de l'Amérique du Centre et du Sud » ; et M. Hanotaux, qui aime les idées générales, fait sienne cette conclusion si intéressante de l'historien britannique Seeley :

« La constitution des Etats indépendants de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale, dans les vingt premières années du XIX^e siècle, est la suite du choc imprimé à l'Espagne et au Portugal par l'invasion de Napoléon, si bien qu'en réalité l'un des principaux résultats, sinon le principal, de la carrière de Napoléon a été la chute de la « plus grande Espagne », du « plus grand Portugal », et l'indépendance de l'Amérique latine. »

Ensuite M. Hanotaux se livre à une éloquente énumération. Voici, au cours de ces cent vingt dernières années, la foule des peuples jeunes que la France a émancipés : Grèce, Egypte, Syrie, Roumanie, Bulgarie, Serbie, Italie, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Finlande, Sleswig, Etats baltes. La France « a moulé de sa main » une Nouvelle Europe.

Il serait difficile, croyons-nous, de réfuter cette brillante généralisation et de repousser des faits si glorieux pour notre génie, et si nombreux.

En terminant, l'historien philosophe trace un rapide et triomphal tableau de notre empire colonial reconstitué. Pacifiée et forte à l'intérieur de ses frontières, la France se préoccupe des peuples attardés. La dynastie légitime avait réparé ses abandons en affranchissant l'Afrique du Nord de la « plaie barbaresque. » Puis le magnifique Empire africain fut conquis, pour ainsi dire, sans coup férir, par l'audace de quelques chevaliers « dont la chanson de geste reste à écrire. » M. Hanotaux, qui est aux sources de ces informations précieuses, note qu'en Afrique et en Asie, sauf au Maroc, notre diplomatie, quand il fallut traiter avec ces peuples nouvellement conquis, fut active, ferme, prévoyante, discrète.

Parvenu au terme de son intéressante démonstration, le penseur se tourne vers l'avenir, et en quelques lignes aussi brèves que claires il recherche et indique les besoins nouveaux qui agitent l'Europe blessée par la grande guerre.

Voici les buts vers lesquels se dirigent les nations de bonne volonté : l'application de la loi chrétienne de charité, l'adoucissement des querelles de dogme, les égards envers les faibles, la place plus large faite à la femme, l'horreur du mensonge, de l'abus des richesses.

N'est-ce pas là l'idéal français ? et ces vœux ne sont-ils pas aussi le plus souvent ceux mêmes que suggère l'Evangile ? La France doit donc agir toujours dans le même sens, rester la fille aînée de l'Eglise et répandre la civilisation chrétienne.

Nous ne saurions dire combien cet article suggère de vues intéressantes. Aux étudiants et aux

professeurs il propose de passionnants sujets d'études, par exemple sur l'influence de Napoléon, ou sur les avantages de la pacification religieuse. Il apparaît comme une mine très riche où peuvent puiser nos conférenciers en quête de sujets pour les cercles d'étude. Par exemple : Les marins bretons ont-ils abordé les premiers en Amérique ? La conquête des colonies est-elle légitime et à quelles conditions ? Et enfin, puisque le brillant et profond écrivain fait si souvent l'éloge de la civilisation chrétienne au cours de son étude, il ne sera pas interdit à l'orateur sacré lui même, d'exposer avec discrétion l'une ou l'autre de ces belles idées générales qui montrent la France toujours plus glorieuse quand elle est plus chrétienne.

VIII

Dans les *Etudes* du 5 septembre, le P. Guitton, S. J., expose, en y mêlant maintes anecdotes, « les nouvelles conditions de la vie industrielle. » Il cite les paroles si graves de Benoît XV à l'évêque de Bergame le 11 mars 1920 : « Nous voulons que les prêtres considèrent comme une de leurs obligations de se consacrer le plus possible à la science et au mouvement social. » Avec le guide spirituel et informé qu'est le P. Guitton, il est aisé d'entendre les éléments de ces controverses dont les solutions importent à la vie de tant de travailleurs.

Voici quelques vues intéressantes sur la « rationalisation. » Elle poursuit une production massive, décidée à « éliminer les entreprises médiocres, afin de concentrer la production dans un petit nombre d'établissements supérieurement outillés. » C'est ainsi qu'aux Etats-Unis le rendement industriel s'est accru de 300 %. Renonçant à se concurrencer, les établissements, producteurs d'objets similaires, fusionnent entre eux. Par ailleurs les entreprises très diverses qui élaborent, à différents stades de production, les mêmes matières, soit tissus et vêtements, soumettent leurs travaux si divers à une direction unique : « Et pourquoi ne verrait-on pas un jour quelque magasin de confections, après avoir « trusté » des centaines de tissages et de filatures, acquérir des milliers d'hectares de cotonniers et des centaines de troupeaux de moutons mérinos ? »

En outre, rationaliser, c'est éliminer les variétés trop nombreuses d'un même type, qui dispersent les efforts, et c'est fabriquer en série quelques « standards » qui répondent aux besoins généraux.

L'on voit de suite combien le travail de l'ouvrier, employé à une tâche toujours la même, devient monotone; et les théologiens, à la *Semaine Sociale* de Besançon, ont exprimé leurs réserves : « Ne comprimons pas au jeu des engrenages mécaniques la noblesse des facultés humaines. »

L'industrie a besoin de capital et d'argent. Prêtres, nous connaissons peu, en théorie comme en pratique, les *actions* et leurs risques, et surtout ces actions à vote plural dont l'usage s'établit maintenant dans beaucoup de sociétés. Ceux qui détiennent ces actions nouvelles réalisent, quand l'entreprise prospère, de gros bénéfices ; en cas d'insuccès, leurs responsabilités ne sont pas plus grandes que celles que supporte la foule des autres actionnaires. M. Emmanuel Gounot a signalé aux auditeurs de la *Semaine Sociale* ces sources peu légitimes de gain privilégié vis-à-vis des actions ordinaires ; et des lois sont en préparation pour réprimer ces abus.

M. le chanoine Paul Six, directeur des œuvres sociales du diocèse de Lille, a rappelé que dans ce beau diocèse fonctionnent 229 caisses de compensation qui ont distribué plus de 292 millions de francs en allocations familiales. Cependant, le mouvement est loin d'être assez général et trois millions de travailleurs seulement, sur huit, reçoivent des indemnités destinées à leur permettre d'élever leurs enfants. Observons que le taux de natalité dans les familles bénéficiaires des allocations atteint 4,50 %, alors que dans le reste de la population il est inférieur à 2 %.

Notre auteur raconte avec humour une histoire de grèves à propos des pipes fabriquées à Saint-Claude, et termine par des réflexions dont nous devons tirer grand profit :

« Si dans les congrès économiques, nationaux et internationaux, l'influence des principes chrétiens est trop peu marquée... à qui la faute, sinon aux esprits à trop courte vue qui, au lieu de soutenir les syndicats chrétiens, les ont combattus ?... Ah ! quels beaux triomphes pour la cause du Christ, si la moitié seulement des ouvriers formés dans nos écoles libres ou nos patronages s'étaient, suivant les conseils réitérés des Papes, groupés dans des associations professionnelles, se rendant ainsi capables, aux jours d'élection, de déléguer aux conseils de prud'hommes et aux divers comités économiques de la nation des camarades tout imprégnés de notre doctrine. »

— Dans les *Etudes* encore (20 octobre) le P. Henri du Passage développe dans une quinzaine de pages la réponse de Rome à Mgr Liénart sur le « syndicalisme chrétien ».

IX

Si la compétence de M. Salomon Reinach en matière de « préhistoire » est contestable, — car elle a été fortement contestée à propos de l'affaire de Glozel — nul ne la met en doute en ce qui concerne les antiquités documentaires de l'histoire proprement dite ; et ce n'est pas sans raison que le savant auteur de l'anecdote que nous allons raconter, jouit d'une célébrité hors pair, d'une forte autorité aussi, parmi les professionnels de l'archéologie historique. C'est plus qu'un chercheur et un érudit ès-antiquités : c'est un critique, au meilleur sens moderne du mot, qui a souci de ne risquer que des opinions « documentées, » auquel donc on peut faire confiance, jusqu'à preuve en sens contraire.

Bien curieuse, cette histoire qu'il nous raconte d' « *Une séance du Sénat romain sous Tibère,* »

**dans la *Revue historique* (sept.-oct. 1929) ; et, d'après les sources auxquelles elle a été puisée, il semble bien que cette « histoire » soit autre chose qu'une hypothèse ingénieuse, c'est-à-dire vraiment de l'histoire.**

**M. S. Reinach en a trouvé les éléments dans deux très vieux textes, dont la comparaison avait passé jusqu'ici inaperçue : l'un de Suétone, l'autre de Tertullien. Voici d'abord pour Suétone :**

« Dans les deux courts paragraphes (§§ 30 et 31) que consacre Suétone, en sa biographie de Tibère, aux rapports de cet empereur avec le Sénat, il rappelle d'abord que Tibère consultait le Sénat sur toutes les affaires, petites ou grandes, publiques ou particulières, et en allègue des exemples. Puis il dit que Tibère acceptait sans récriminations les décisions prises contre son avis, et rapporte un cas, malheureusement non spécifié, où l'empereur fut à peu près seul de son sentiment. « Un jour, dit-il, que l'on votait par division *(per discessionem)*, personne ne le suivit quand il se rangea du côté le moins nombreux *(transeuntem illum in alteram partem, in qua pauciores erant, secutus est nemo)*. » Ceci prouve, soit dit en passant, que Tibère ne votait pas toujours, soit le premier, soit le dernier ; il semble bien que dans la *discessio* relatée par Suétone, il y eut déjà quelques sénateurs dans la minorité, lorsque Tibère, avant la fin du vote, la rejoignit.

Cette indépendance relative du Sénat, d'ailleurs de plus en plus domestiqué, à l'égard de Tibère, ne peut guère se placer que dans les premières années de son règne, alors que la *dyarchie* n'était pas encore un vain mot. Il est probable qu'elle frappa vivement l'opinion et qu'on se demanda (au dehors) avec curiosité de quoi il s'agissait. Mais Auguste, annulant une décision de Jules César, avait interdit la publication des procès-verbaux des séances du Sénat *(auctor fuit ne acta Senatus publicarentur)* (Suétone, *Aug.*, 36) ; c'est seulement par une faveur très rare que ces *acta* ont pu être communiqués de loin en loin, à quelque historien très en crédit. »

**En dehors du texte de Suétone ci-dessus rapporté, on chercherait en vain chez tous les auteurs païens un autre exemple de Tibère mis en minorité au Sénat. M. Reinach s'est demandé quel pouvait bien être l'objet de ce vote, unique en son genre, signalé par Suétone, sans doute comme chose tout à fait extraordinaire, mais sans aucun détail ni suggestion qui permette d'en établir la spécification.**

**Si la critique historique avait pour règle de s'en tenir à la valeur isolée des documents, l'énigme serait restée sans solution. Mais on sait quelle précieuse lumière jette parfois sur certaines obscurités la comparaison des textes, apparemment disparates, dont on peut par ailleurs établir suffisamment la concordance.**

**Et voici la trouvaille de M. Salomon Reinach : il a découvert, en rapport avec le texte de Suétone, une indication concordante dans l'*Apologétique* de Tertullien, écrite en 197. Laissons-lui la parole :**

« Au début même de cet ouvrage, Tertullien s'applique à montrer que les mauvais empereurs ont seuls persécuté les chrétiens, mais que les bons leur ont été favorables. Il rappelle, comme pour expliquer ce qui suit, qu'une ancienne loi interdisait qu'un dieu nouveau fût consacré par l'empereur sans l'approbation du Sénat ; puis il écrit (chap. 5) : « Tibère, sous qui le nom chrétien entra dans le siècle, ayant appris de Syrie-Palestine ce qui en avait révélé l'origine divine, saisit de ces nouvelles le Sénat *(detulit ad Senatum)*, en vertu de la prérogative de son suffrage, c'est-à-dire du privilège d'exprimer le premier son opinion *(cum prerogativa suffragii sui)*. Le Sénat rejeta le sentiment de l'empereur, parce qu'il ne l'avait pas approuvé lui-même *(quia non ipse probaverat)*, mais César persista *(in sententia mansit)*, menaçant de sa colère les accusateurs des chrétiens. »

Cette histoire, poursuit M. Reinach, se trouve quelque peu amplifiée dans Eusèbe (qui disposait d'une traduction grecque de Tertullien et la cite à ce propos), dans l'*Histoire* d'Orose, jusque dans celle de Grégoire de Tours. On voit en comparant les rédactions comment l'allusion de Tertullien était complétée et interprétée : Tibère informé par Pilate des miracles opérés par Jésus en Palestine, prend l'initiative de proposer au Sénat d'admettre Jésus au rang des dieux ; le Sénat refuse, parce qu'il n'a pas pris lui-même cette initiative qui lui revient de droit, ou parce qu'il n'a pas été préalablement saisi, c'est-à-dire, non par incrédulité, mais par un mouvement d'amour-propre ou de dignité blessée. »

**« L'assertion de Tertullien, écrit Renan *(Origines*, II, p. 348), reproduite par d'autres écrivains ecclésiastiques, sur l'intention qu'aurait eue Tibère de mettre Jésus au rang des dieux, ne mérite pas d'être discutée. » M. Reinach n'est pas de cet avis. Cette assertion, il la discute, et en montre le bien fondé, avec cette nuance d'originalité qu'il la rattache, de façon très vraisemblable, à la séance fameuse du Sénat où Suétone nous dit que l'empereur fut mis en minorité.**

**Que Tibère ait eu la pensée d'offrir une place au Crucifié du Calvaire, au grand Thaumaturge juif, dans le panthéon des dieux romains, rien de plus naturel, ni de plus conforme au droit public romain de ce temps-là. Notons qu'à l'époque à laquelle se réfèrent, selon toute probabilité, les deux textes de Suétone et de Tertullien, Tibère en est encore à la période initiale, c'est-à-dire libérale, pacifique, bienveillante, de son règne. Très attentif, d'après Suétone, à suivre de près tous les détails du vaste gouvernement de son empire, il sait incontestablement par Pilate les événements publics extraordinaires qui ont marqué les dernières années de la vie de Jésus en Palestine, ses nombreux miracles, la fureur des Juifs à son endroit, sa mort, sa résurrection, ses apparitions à ses disciples. Il n'ignore pas non plus qu'il a fait école et laissé après lui une secte ardente, qui est en train d'occasionner des discordes violentes et des troubles sérieux à Jérusalem et ailleurs.**

**Pilate, certainement, qui avait ses raisons de n'aimer guère la populace juive, n'a dû donner à son maître qu'une note sympathique sur Jésus. Il était donc de bonne politique, et de correct sentiment religieux aussi, de supprimer des controverses dangereuses, des troubles publics, des guerres peut-être, en consacrant la personne du Messie comme dieu de l'Empire.**

**D'autre part, l'ère des persécutions n'était pas encore ouverte. Rien donc d'étonnant, si Tertul-**

lien note que l'opposition du Sénat au sentiment de Tibère ne procédait pas du tout d'une opinion préconçue et désavantageuse sur le compte du christianisme naissant, mais simplement de ce fait que l'empereur avait froissé son amour-propre en ne lui laissant pas l'initiative d'une pareille proposition.

Reste à savoir à quelle source Tertullien a pu emprunter l'histoire qu'il nous raconte, car aucun critique sérieux ne peut prétendre à priori qu'il l'ait de toutes pièces inventée.

« Il l'a trouvée, pense M. S. Reinach, dans quelque écrit rédigé à Rome à l'intention des gens informés des usages que nous appellerions *parlementaires*, ou plutôt dans un recueil apologétique de textes parmi lesquels la réponse de Trajan à Pline à propos des chrétiens de Bithynie, recueil qui devait être à la disposition des défenseurs du christianisme, comme un manuel, dans la polémique engagée contre les païens. »

Les mœurs parlementaires de ce temps-là ne différaient pas, au fond, sensiblement de celles d'aujourd'hui, celles au moins qui sont inhérentes aux faiblesses innées de la nature humaine, partout et toujours identique à elle-même. L'échec de Tibère a certainement dû faire scandale, et l'on ne peut vraiment pas prétendre que l'objet en ait été, pour tout le monde, en dehors du Sénat, strictement et universellement ignoré, malgré le secret qui devait régulièrement planer sur les délibérations de l'assemblée. Suétone, par respect de la loi alors en vigueur, n'a pas osé le préciser dans sa narration ; mais il ne s'est pas cru pour autant obligé de passer sous silence le fait au moins de la déconvenue subie par Tibère devant ses sénateurs.

D'autre part, il n'est pas vraisemblable, non plus, que le rejet de la proposition impériale, d'admettre Jésus au nombre des dieux, n'ait pas transpiré de bonne heure dans les milieux bien informés des choses parlementaires, d'où l'écho qu'en a recueilli plus tard Tertullien dans son *Apologétique*.

Et voici, pour résumer, comment raisonne M. Salomon Reinach :

Tibère a été *une fois* mis en minorité au Sénat romain (d'après Suétone) ; or on sait (d'après Tertullien) que Tibère a essuyé un échec au Sénat à propos de Jésus, qu'il voulait mettre au rang des dieux ; donc, c'est de Jésus et de sa déification à la mode romaine qu'il s'agissait dans la séance fameuse que raconte Suétone.

M. Reinach ne prétend point que sa conclusion soit certaine ; il la tient cependant pour « plus que vraisemblable. » Elle ne découle pas directement des deux textes allégués, mais de leur comparaison. Mais, celle-ci, malgré ce qu'elle présente de vraiment satisfaisant, laisse subsister deux doutes : le premier, par rapport au mot *une fois* que nous avons souligné, car, malgré tout, il n'est pas prouvé que le Sénat n'ait fait qu'*une fois seulement* acte d'indépendance et d'opposition parlementaire vis-à-vis de l'empereur ; et, par ailleurs, il n'est pas prouvé non plus de manière décisive que, si Tibère, comme le dit Tertullien, a été mis en échec au Sénat à propos de Jésus, cet échec visait exactement la proposition de l'admettre au rang des dieux reconnus dans l'empire.

En attendant que l'avenir verse au débat quelque nouveau document susceptible de dissiper ces obscurités, la critique la plus exigeante ne saurait nier la probabilité sérieuse que présente la thèse de M. Salomon Reinach. Avec lui nous l'accueillons comme fortement vraisemblable, sans nier cependant qu'elle reste encore, malgré tout, dans le domaine de l'hypothèse.

Mais, que serait-il arrivé, si le Sénat romain s'était rallié au sentiment de Tibère en admettant officiellement Jésus parmi les divinités de l'empire ? La solution d'un pareil problème, de pure curiosité spéculative, dépasse manifestement nos moyens de connaissance. Dieu seul pourrait y répondre, pour qui seul l'ordre hypothétique des « possibles » n'a pas plus de secret que les actualités réalisées déjà, ou appelées à l'être plus tard, dans le plan choisi de sa Providence.

Il est permis cependant de conjecturer que rien, ou à peu près, n'aurait été changé dans les destinées du christianisme. Le nouveau dieu, ainsi un peu hâtivement introduit dans la compagnie des idoles de Rome, n'aurait pas tardé à s'en faire expulser, faute de pouvoir vivre en paix avec ses « confrères, » auxquels il était venu dès sa naissance déclarer une guerre à mort. Il apportait au monde autre chose qu'une belle morale et des miracles, c'est-à-dire une doctrine qui était tout juste l'antithèse du polythéisme et du panthéisme, principes inspirateurs de toutes les évolutions religieuses de l'âme païenne.

Au surplus, il n'eût point suffi qu'on l'invitât à prendre place dans l'Olympe romain : ses fidèles, par lui inspirés et conduits, auraient bien su l'empêcher d'y entrer.

## X

Il semble que tout ait été dit sur la fameuse affaire Galilée. Et cependant, dans un récent volume [1], M. Pierre Aubanel a su renouveler complètement l'histoire des deux procès de 1616 et de 1633. Il a restitué à la double condamnation la physionomie vivante que lui donnent les événements et les personnages de la cour pontificale de Paul V et d'Urbain VIII. D'ailleurs, l'affaire de Galilée fournit à l'auteur l'occasion de tracer une vue d'ensemble sur le pontificat d'Urbain VIII, d'exposer les idées de ce pape, la succession et les raisons de ses actes, et d'amener ainsi le lecteur à apprécier sainement un pontife souvent calomnié.

Avant Urbain VIII, le système du mouvement terrestre était universellement condamné : savants

[1] Pierre AUBANEL, **Le Génie sous la Tiare, Urbain VIII et Galilée.** In-12 de 286 p., 12 f. Paris, Arthème Fayard (Collection *Les grandes Etudes historiques*).

catholiques et protestants, suivis par la foule ignorante, traitaient de rêveries et d'erreur la doctrine héliocentrique. Seuls, quelques hommes d'Eglise la défendaient comme probable, comme vraie : Nicolas de Cuse, et plus tard Copernic. Copernic surtout, encouragé par le cardinal de Capoue, Nicolas de Schomberg, par l'évêque de Culm, Tiedemann Gysius, par Cœlio Calcaguini, ami du cardinal d'Este.

Chose étonnante : la contradiction vint tout d'abord des hommes de science... Elle se fit pressante sous le pontificat de Paul V

Paul V était bon, généreux, magnifique ; depuis longtemps, il connaissait Galilée et ne lui marchandait pas les marques d'estime. Mais, dans l'affaire du mouvement de la terre autour du soleil, « Galilée n'était plus seul en cause. Il ne s'agissait plus de Copernic et de sa théorie ; il s'agissait de barrer la route aux tentatives d'exégèse individualiste auxquelles elle servait de prétexte et qui rappelait Luther et Calvin. » Devant l'hérésie menaçante, Paul V devait affirmer l'autorité de l'Eglise. Galilée ne pouvait espérer que ses idées — qui bouleversaient la tradition — fussent accueillies : c'eût été, dit spirituellement M. Aubanel « un miracle plus étonnant que celui de Josué arrêtant le soleil. » « Il était naturel et inévitable, écrit un autre auteur [1], que l'Eglise, troublée par un schisme récent, s'inquiétât de ces nouveautés qui tendaient à diminuer l'autorité des Livres Saints et à ébranler la foi absolue dans tout leur contenu. » Paul V, pour en finir, réunit l'Inquisition. Paul III, Urbain VIII auraient sans doute procédé autrement, car la question, pour toucher à la théologie, n'en était pas moins originellement scientifique. Mais Paul V était un administrateur, et non un savant. L'Inquisition renvoya l'affaire de Galilée à la Congrégation de l'Index, laquelle, le 5 mars 1616, rendit le décret concernant « *la doctrine de Pythagore fausse et tout à fait contraire à la divine Ecriture, sur le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil.* » Le nom de Galilée n'était pas prononcé, mais la prohibition infligée aux ouvrages de Copernic, de Diego de Zuniga, du P. Foscarini, s'étendait à « tous les autres livres enseignant la même doctrine ».

Si Galilée esquiva en 1616 le coup direct, il le dut à la faveur dont il jouissait auprès de Paul V et à l'amitié vigilante du cardinal Maffeo Barberini, plus tard Urbain VIII. Toutefois, le Souverain Pontife ordonna au cardinal Bellarmin de convoquer Galilée « afin de l'avertir qu'il eût à abandonner son opinion. S'il refusait d'obéir, le Père commissaire devait, en présence du notaire et de témoins, lui imposer de s'abstenir absolument d'enseigner cette doctrine ou opinion, ou de la défendre, ou de la traiter. S'il refusait encore, le Saint-Office procéderait contre lui. » Cette défense, dont plusieurs auteurs, non sans quelque apparence de raison, nient l'authenticité, demeura, en tout état de cause, absolument secrète. Paul V fit même délivrer à Galilée, par le cardinal Bellarmin, un certificat attestant que le savant n'avait été obligé à aucune abjuration, à aucune pénitence. Seulement, « on lui a notifié la déclaration de notre Saint Père publiée par la S. C. de l'Index, du contenu de laquelle il résulte que la doctrine attribuée à Copernic, à savoir : que la terre se meut autour du soleil et que le soleil occupe le centre du monde sans se mouvoir de l'Orient à l'Occident, est *une doctrine contraire aux Saintes Ecritures,* et qu'en conséquence on ne peut ni la défendre ni la soutenir ».

Sur le décret de 1616, M. Aubanel est assez bref, car ce décret intéresse surtout le pontificat de Paul V. L'exégèse qu'il en fait peut se résumer en quelques mots : « L'Eglise n'a pas violenté la conscience de Galilée : elle ne l'a pas forcé à renier une doctrine scientifique qu'il croyait vraie pour lui en imposer une autre qu'il croyait fausse. Elle n'a pas défendu d'admettre que la terre tourne, mais seulement de l'enseigner publiquement... Paul V n'a rien décidé du tout avec son autorité souveraine et infaillible ; il a approuvé une mesure administrative » (p. 43, 45). Le décret est « purement disciplinaire » : il « décide ce qu'il faut faire, non ce qu'il faut croire » (p. 39). La théorie copernicienne a été condamnée, non comme hérétique, mais comme téméraire (p. 112).

La théologie apporterait quelques utiles précisions à ce jugement substantiellement exact. Nombre d'auteurs [1] déclarent que le décret de 1616 est, en soi, un décret disciplinaire ; son caractère doctrinal n'apparaît que dans les considérants qui l'ont motivé. D'excellents théologiens le considèrent comme un décret doctrinal [2]. La chose est d'ailleurs, au point de vue apologétique, sans importance. Le décret doctrinal *d'ordre pratique* — et c'est le caractère de tout décret doctrinal émanant d'une Congrégation romaine, — signifie simplement, lorsqu'il est prohibitif d'une doctrine, que la doctrine condamnée n'offre pas, dans l'état de choses présent, une probabilité suffisante de conformité avec l'enseignement catholique et qu'en conséquence, jusqu'à nouvel ordre, elle ne peut être retenue en sûreté de conscience. « Doctrine contraire à l'Ecriture » signifiait donc, dans le cas de Galilée, que les défenseurs de l'opinion copernicienne n'apportaient pas encore la raison péremptoire ou sérieuse légitimant l'interprétation métaphorique de certains passages de l'Ecriture jusque là entendus dans leur sens littéral. L'histoire des procès de Galilée montre bien qu'aucun des cardinaux n'eût hésité à admettre le sens métaphorique de l'arrêt du soleil, si Galilée eût apporté des raisons pleinement démonstratives de sa théorie.

* *

C'est surtout sur le procès de 1633, sous le pontificat d'Urbain VIII, que M. Aubanel exerce ses

[1] Max Parchappe, *Galilée*, p. 113 (Paris, 1866).

[1] Voir, en particulier, P. de Vrégille, *Dict. apol. de la Foi cath.*, t. 2, col. 175.
[2] Voir Billot, *De Ecclesia*, 1909, p. 437, note 1.

talents d'historien et sa science d'érudit. Disons immédiatement que le deuxième procès, dirigé contre la personne même de l'illustre savant, intéresse peu l'apologétique catholique. Il s'agit d'un procès criminel, dont la sentence est purement disciplinaire. Les considérants sur lesquels s'appuie le décret de condamnation sont empruntés, certes, à l'ordre doctrinal, mais ils ne visent pas par eux-mêmes à qualifier une doctrine. Nous y trouvons que la doctrine copernicienne est « fausse » ; que Galilée n'a pu répondre aux objections empruntées contre lui à la Sainte Ecriture, qu'il a interprété ladite Ecriture conformément à son sens propre, qu'il a adopté l'opinion de Copernic « contraire au véritable sens et à l'autorité de la Sainte Ecriture » ; que les théologiens qualificateurs ont déclaré « absurde et fausse en philosophie et formellement hérétique[1], parce que contraire expressément à la Sainte Ecriture, » la proposition qui tient que le soleil est immobile et le centre du Monde ; qu'ils ont déclaré « absurde et fausse en philosophie et au moins erronée en théologie » la proposition qui tient que la Terre n'est pas le centre du Monde ni immobile, mais qu'elle se meut d'un mouvement diurne. » Toutes ces assertions n'ajoutent rien doctrinalement au décret de 1616 et les qualifications décernées par les théologiens n'engagent que leur propre autorité.

Néanmoins l'histoire de ce procès inquisitorial est extrêmement curieuse, et il faut féliciter M. Aubanel de l'avoir fait revivre dans son cadre propre et d'une manière si attachante, que, comme dans les romans les mieux écrits, on ne ferme le livre qu'après avoir lu la dernière page.

C'est tout d'abord un coup d'œil rapide sur l'accession de Maffeo Barberini, grand humaniste, grand savant, au trône pontifical. Le nouveau pape, ami de la France où deux fois il avait été nonce, était aussi un grand politique, qui refuse constamment, parfois contre le gré des cardinaux, de lier la cause de la religion à la cause d'une politique[2]. Défenseur des droits du Saint-Siège, il savait exercer son autorité. Il en usa maintes fois au profit de la discipline ecclésiastique et de la liturgie. Dans la lutte contre l'hérésie protestante, s'il fut l'adversaire des erreurs, il respecta toujours la personne et les biens des réformés. Urbain VIII était épris de science et de progrès : Galilée était « son ami de toujours. » Comme Galilée, il était copernicien, sans toutefois admettre la preuve que Galilée prétendait tirer, en faveur du mouvement de la terre, du flux et du reflux de la mer. Sur cette conformité de vues M. Aubanel apporte maints témoignages concluants. Urbain VIII s'entoure de coperniciens et d'amis de Galilée, Ciampoli, camérier secret et secrétaire des brefs, Cesarini, maître de chambre, Piccolomini, futur archevêque de Sienne, fra Nicolo Riccardi, maître du Sacré Palais, Benedetto Castelli, Thomas Campanella, que le pape avait arraché aux mains des inquisiteurs espagnols. Tout souriait donc à l'astronome. Celui-ci publie *Il Saggiatore*, dans lequel il préconise, contre le P. Orazio Grassi, le système copernicien. Le livre est lu, désapprouvé par quelques-uns qui y trouvent une violation du décret de 1616. Mais la plupart approuvent, et ni le Pape ni son entourage immédiat ne font allusion à une désobéissance regrettable. Galilée est mandé près d'Urbain VIII, qui lui prodigue les témoignages d'amitié pour sa personne, d'admiration pour sa science ; mais lui conseille derechef de rester sur le terrain scientifique et lui montre quelle erreur ce serait d'en sortir. Malheureusement pour lui, Galilée ne tint pas compte de ces sages avis : fort de l'amitié du pape, il rêvait de faire abroger le décret de 1616. Mais, sur ce terrain brûlant, la raison d'opportunité devait primer toute autre considération : abroger le décret de 1616, c'était risquer d'affaiblir le prestige et l'autorité de l'Eglise à un moment où la Réforme lui portait de si terribles coups ; et d'ailleurs, la vérité de la thèse de Copernic était encore loin d'être démontrée : l'un des arguments auquel Galilée tenait le plus — le flux et le reflux de la mer, — était un sujet de discussion avec Urbain VIII qui ne l'admettait point. De plus, pour faire concorder l'opinion copernicienne avec l'Ecriture, il fallait recourir à l'interprétation métaphorique, et Urbain VIII refusait d'y recourir sans une raison majeure, car il en redoutait les abus. Aussi, malgré son amitié pour Galilée, le pape ne voulait pas se prononcer : « Quoi qu'on dise, écrit M. Aubanel, il se sentait lié par le décret du 5 mars 1616 ; il le désapprouvait, l'estimait maladroit, mais la haute idée qu'il se faisait de l'autorité pontificale ne lui permit pas de désavouer officiellement Paul V... Dépourvu, comme il l'était, du sens des réalités, Galilée ne comprit rien à la situation. Il la jugeait en savant, absorbé par le désir de faire prévaloir ses découvertes, [tandis qu'] Urbain VIII [la jugeait] en Souverain Pontife chargé du gouvernement de l'Eglise universelle » (p. 122-123). Le conflit devait éclater.

Il éclata, comme on le sait, à propos du *Dialogue*, publié à Florence et portant, outre l'autorisation de l'Inquisiteur et du Vicaire général de Florence, l'*Imprimatur* de Riccardi, maître du Sacré Palais, lequel avait été accordé sur une fausse affirmation de Ciampoli et à des conditions qui ne se trouvaient pas remplies. La préface et la conclusion étaient tournées de telle sorte qu'elles frisaient la moquerie. Le pape lui-même n'était pas épargné : Galilée met dans la bouche d'un de ses personnages, Simplicio, l'argument favori d'Urbain VIII, sur l'attraction de

[1] On regrette que M. Aubanel n'ait pas tiré profit, dans l'appréciation des deux décrets de 1616 et de 1633, du remarquable ouvrage de M. Garzend, où la notion de l'hérésie *inquisitoriale* est bien mise en relief. (Cf. Garzend, *L'Inquisition et l'hérésie ;* Paris, Letouzey).

[2] Ici également, on eût aimé quelques références à l'ouvrage de l'abbé Auguste Leman, *Urbain VIII et la rivalité de la France et de la Maison d'Autriche de 1631 à 1635* (cf. *Ami* 1920, p. 515 et suiv.).

la lune dans le flux et le reflux, et ce pour s'en moquer ! Au lieu de se ménager des amis, il suscitait des ennemis. M. Aubanel fait revivre ici la figure du P. Firenzuola, architecte remarquable, homme de confiance d'Urbain VIII pour tous les travaux de fortification des Etats pontificaux. Galilée critiqua le P. Firenzuola et ses travaux. Ainsi les maladresses de Galilée favorisaient ses rivaux. Ceux-ci s'agitèrent. Le P. Firenzuola fut un des plus acharnés. Il représenta au pape que Galilée l'avait trompé, s'était moqué de lui, avait publié un livre avec un *Imprimatur* extorqué par la ruse, n'avait tenu aucune de ses promesses, que Ciampoli, son homme de confiance, abusait de lui. Mais M. Aubanel fait bien voir que ces raisons d'ordre personnel n'auraient pas suffi à justifier une procédure inquisitoriale contre Galilée. Ce qu'Urbain VIII eut surtout en vue en faisant déférer l'astronome à l'Inquisition, c'est la sauvegarde de la foi que compromettait l'attitude du savant ; les provocations de Galilée, ses subterfuges, la ruse et la fausseté de Ciampoli ne furent que des occasions, la goutte d'eau qui fit déborder le vase.

En réalité, le monde religieux et savant s'insurgeait contre Galilée. Urbain VIII, fidèle à sa vieille amitié, dérogea en sa faveur à tous les usages. Il refusa de le traduire devant l'Inquisition et décida de le déférer à une simple Commission, persuadé qu'elle arrêterait l'affaire. Mais il comptait « sans les soldats masqués de l'armée invisible. » De la Commission l'on sut éliminer tous les amis de Galilée, et l' « armée invisible » finit par triompher. Pressée par le P. Firenzuola, la Commission fit son rapport et, cinq jours après, Galilée reçut la citation à comparaître. Par ailleurs, Urbain VIII était absorbé par les graves soucis que lui donnaient les succès de Gustave-Adolphe et la guerre de Trente ans. Il fut contraint de laisser l'affaire suivre son cours, un cours que personnellement il aurait voulu éviter.

Voilà ce que nous apprend le livre de M. Aubanel : le procès de Galilée n'est pas le fait du pape Urbain VIII, mais de l'administration pontificale. Sur les soi-disant tortures, l'abjuration, la prison de Galilée, rien de nouveau : depuis longtemps on sait, dans le monde que n'aveugle pas l'ignorance ou le préjugé, la vérité exacte sur tous ces sujets aujourd'hui dépourvus d'intérêt. Mais M. Aubanel renouvelle toute cette histoire en la replaçant dans le cadre de « la vie vécue. »

## LITURGIE

Q. — Quelles sont les prescriptions liturgiques relatives au siège du célébrant (pour la messe ou pour les vêpres) ? — Est-ce obligatoirement une banquette ; ou bien le fauteuil est-il permis ?

R. — I. Le Cérémonial des évêques (l. I, c. XII, n. 22) demande qu'il y ait dans le sanctuaire, du côté de l'épître, un banc pour le célébrant, le diacre et le sous-diacre : « Satis erit scamnum oblongum, coopertum aliquo tapete, aut panno, aptari a latere epistolæ, in quo sedeat sacerdos celebrans cum diacono, et subdiacono ».

A ce banc, — lequel d'ailleurs ne doit pas avoir de bras [1], — on ne saurait substituer des chaises ou fauteuils d'appartement. « An tolerandus sit abusus, qui nimium invaluit, adhibendi in missis solemnibus pro celebrante, loco scamni cooperti tapete, sedem cameralem serico damasceno ornatam, et pro ministris similia scabella ; vel potius reprobandus atque damnandus ? » RESP. : « Negative, ad primam partem ; affirmative, ad secundam. » (S. R. C., 17 sept. 1822, n. 2621, ad 6) [2]. — La coutume ne légitimerait pas l'emploi de ces sièges : « Num, attenta consuetudine, canonicis, celebrantibus vel archiepiscopo ministrantibus, liceat sedere in sedibus cameralibus ? » RESP. : « Negative. » (S. R. C., 14 mars 1861, n. 3104, ad 4).

II. Pour les vêpres solennelles, « le Cérémonial [3], dit le P. Hægy [4], assigne à l'officiant revêtu de la chape : ou bien la banquette au côté de l'épître, comme à la messe ; ou bien la première place du chœur, soit du côté de l'évangile, soit du côté de l'épître, suivant la semaine. Les deux manières sont également avantageuses et également employées : on les adopte suivant l'usage ou la commodité ».

En aucun cas les sièges d'appartement ne peuvent être tolérés aux vêpres, soit pour l'officiant, soit pour les chapiers.

---

Q. — L'*Ami* voudrait-il nous parler un peu de l'*Année liturgique* de Dom Guéranger et citer les appréciations les plus élogieuses qui ont été données depuis son apparition ?

Ne semble-t-il pas, en effet, que ce célèbre ouvrage doive durer autant que les siècles ? — Autrefois, lorsque j'étais au grand séminaire, nos vénérés directeurs ne manquaient pas de nous remettre chaque année, à l'approche du Carême et de la Passion, ceux des volumes de l'*Année liturgique* qui se rapportent à ces temps-là. Nous y avons appris, mes confrères et moi, à goûter Dom Guéranger. — Aujourd'hui, les fidèles et même le clergé ne font peut-être pas, de son ouvrage, tout le cas qu'ils devraient.

Que l'*Ami* veuille donc bien y consacrer une belle et bonne étude ; nous l'en bénirons de tout cœur.

R. — Nous ne pouvons songer à entreprendre ici l'étude que l'on nous demande sur l'*Année liturgique* de Dom Guéranger : l'espace nous manquerait pour cela; du reste, cette étude viendrait un peu tard et elle n'apprendrait rien à nos lecteurs.

Nous nous contenterons donc de reproduire quelques-unes des appréciations élogieuses qui ont été formulées sur cet ouvrage depuis son apparition.

A peine l'*Univers* en avait-il publié l'*Introduc-*

[1] Cf. *Instr. Clem.*, § XXV.
[2] La défense vaut même pour le rite dominicain. (S. R. C., 8 août 1835, n. 2734, ad 2)
[3] Cf. Cérémonial des évêques, l. II, c. III, n. 4.
[4] *Manuel de Liturgie*, 14e édit., t. II, p. 511.